

**DELIBERATION**  
**N°2013-135 du 22 octobre 2013**



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**OBJET : Convention biens de retour / Association Le Cadran – C.C.B.**

*Rapporteur : M. René SIESTRUNCK*

Le 22 octobre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 octobre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30 jusqu'à délibération n°2013-128  
31 de la délibération n°2013-129 à 2013-130  
32 de la délibération n°2013-131 à 2013-135  
31 pour la délibération n°2013-136

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 33 jusqu'à délibération n°2013-128  
34 de la délibération n°2013-129 à 2013-130  
35 de la délibération n°2013-131 à 2013-135  
34 pour la délibération n°2013-136



*M. Gérard FROMM est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie MARCHELLO, Mme Marie-Hélène PONSART (à partir de la délibération n°2013-129 et se retirant pour la délibération n°2013-136), M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, M. Philippe SEZANNE, M. Alain PROREL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (à partir de la délibération 2013-131), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Claudine FINE à Mme Christine VALLA  
M. Patrick REY à M. Roger PERINET  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Monsieur le Président rappelle que la délégation de service public attribuée à l'association Théâtre Le Cadran » pour la gestion du théâtre, et prolongée par appel d'offre d'un an, a pris fin le 30 avril 2011.

Dans le cadre de cette gestion, le théâtre Le Cadran a été attributaire d'une subvention FEDER au titre d'un programme ALCOTRA de coopération transfrontalière France-Italie et a acquis du matériel et divers équipements.

Pour permettre le financement des matériels acquis en novembre 2009, l'association a contracté une ouverture de crédit de trésorerie de 300 000 € auprès de la BNP, ouverture de crédit garantie par la CCB. La somme restant due à la BNP par l'association Théâtre Le Cadran s'élevait à 148 000 € H.T. à la date du 2 mai 2012. La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), en sa qualité de caution, a décaissé cette somme pour solder l'ouverture de crédit consentie par la BNP (mandat n°850, bordereau 138 du 2 mai 2012).

Cette opération effectuée, la CCB se trouve créancière de l'association Théâtre Le Cadran à hauteur de 148 000 € H.T., en lieu et place de la BNP.

Or les équipements et matériels acquis par l'association Théâtre Le Cadran doivent être remis à la CCB moyennant le versement par celle-ci d'une indemnité

Il est proposé que ceux-ci soit vendus à la Communauté de Communes du Briançonnais, au prix de 148 000 € H.T., soit 177 008 € TTC, afin notamment que ces outils continuent à servir l'activité du théâtre intercommunal, par le biais du délégataire de service public actuel, et contribuent à la poursuite des objectifs européens. La valeur des matériels et équipements paraît cohérente au regard des prix pratiques pour des biens semblables sur le marché de l'occasion.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé que les équipements et matériels acquis par l'association Théâtre Le Cadran soient remis à la CCB moyennant le versement par celle-ci d'une indemnité.

**Vu** l'avis favorable du bureau des Maires du 14 octobre 2013 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 14 octobre 2013 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « culture et communication » du 17 octobre 2013 ;

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

■ Décide d'acquérir les équipements et matériels appartenant l'association Théâtre le Cadran pour un montant de 148 000 € H.T., soit 177 008 € TTC. ;

■ Précise que le montant correspondant est inscrit au budget 2013 ;

■ S'engage à respecter l'obligation de laisser en place les équipements cofinancés par le FEDER jusqu'au 20 novembre 2015, conformément aux dispositions relatives au programme ALCOTRA.

■ Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe avec l'association Théâtre Le Cadran ainsi que tout document nécessaire à la présente acquisition.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 28 OCT. 2013

Date affichage : 30 OCT. 2013